



# Dispositions relatives à l'examen d'entraîneur·e B de natation

## 1 Généralités

L'examen d'entraîneur·e B comprend les parties suivantes :

- Comprendre la natation - Théorie
- Comprendre la natation - Technique et Good Practice
- Enseigner la natation

L'échelle des notes va de 1 à 4, 4 étant la meilleure note, 1,99 et moins étant insuffisant. Chaque matière d'examen doit être au moins suffisante (2,0).

Aucun commentaire n'est fait pendant l'examen et aucune note n'est communiquée.

## 2 Comprendre la natation - Théorie (écrit)

- L'examen écrit porte sur le contenu du manuel J+S Natation.
- L'examen porte sur l'ensemble des connaissances théoriques issues des modules Entraîneur·e B 1 + 2.

## 3 Comprendre la natation – pratique

Les 4 styles de nage sont évalués individuellement, les notes sont additionnées puis divisées par quatre, ce qui donne une note technique.

Technique de natation (évaluation avec départ et virage) :

- 50 m papillon, départ et virage compris
- 50 m crawl, départ et virage compris
- 50 m brasse, départ et virage compris
- 50 m dos, départ et virage compris

*Critères : compétences de base correctes, en particulier position dans l'eau (à plat), respiration (dans le flux du mouvement), coudes vers l'avant, battement des jambes (à partir des hanches pour le papillon, le dos et le crawl ; symétrique pour la brasse), rythme (modèle de base correct). Styles de nage selon les règles AQUA.*

En outre, il faut effectuer un stage d'observation (assister à au moins deux entraînements dans un centre de promotion de la relève de Swiss Aquatics avec un groupe de niveau F3-T1). Les conclusions tirées des observations lors des entraînements doivent être consignées par écrit dans un rapport succinct de 1 à 2 pages, conformément au modèle fourni par Swiss Aquatics, et envoyées par e-mail à [education@swiss-aquatics.ch](mailto:education@swiss-aquatics.ch) un mois avant l'examen.

Le rapport est déterminant pour l'admission à l'examen et est évalué comme réussi/non réussi.

## 4 Enseigner la natation - oral

La note « Enseigner la natation » comprend l'observation, l'évaluation et le conseil d'une personne (participant à l'examen) qui démontre deux styles de nage. L'évaluation de ces deux styles de nage donne lieu à une note. Ces notes sont additionnées et divisées par 2, ce qui donne la note finale « Enseigner la natation ».

*Critères d'évaluation : erreurs principales constatées, exercice de correction justifié, type de feedback.*

## 5 Dispositions finales

Dans tous les cas non mentionnés dans les dispositions, la décision revient à l'équipe des examinateurs.

Les examens peuvent être repassés lors de sessions d'examen (de rattrapage). Les parties insuffisantes doivent alors être repassées dans leur intégralité. À partir de la deuxième tentative, certaines conditions supplémentaires peuvent être exigées avant que la reprise de l'examen ne soit autorisée.